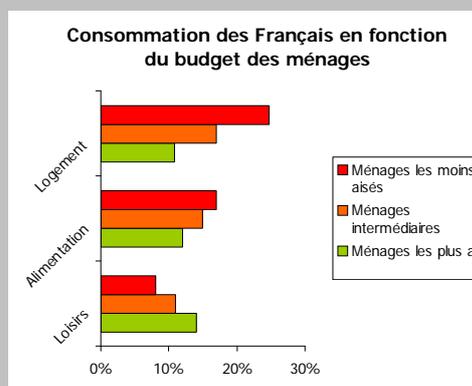


/ Le 10 mars 2010/



Aides de l'Etat, deux poids, deux mesures :

- **75 000 euros** dédiés au financement d'un logement privé (dispositif Scellier)
- **36 482 euros** pour un logement social

## Contact

Plaine Commune Habitat

Lucie GARRET

Direction de la Communication

01 48 13 62 22 / 06 67 63 34 28

## Une demande de gel des loyers qui ne cesse d'être d'actualité

Stéphane PEU, Président de Plaine Commune Habitat, Vice Président de la Fédération des Offices, s'associe au constat de la Confédération Nationale du Logement qui souligne la part trop importante que les ménages doivent consacrer au logement et tient à rappeler la demande faite par son organisme d'un gel des loyers.

Pour répondre à plus de justice sociale et soucieux de la mise en oeuvre d'une véritable politique de logement locatif social qui prendrait réellement en compte les difficultés des familles, Plaine Commune Habitat a demandé, dès l'automne 2009, un gel des loyers au titre de l'année 2010, en contrepartie d'une compensation par l'Etat. Une position qui rejoint celle des principales associations de défense des consommateurs et locataires.

Cette demande de gel des loyers contre compensation est motivée par le constat d'une augmentation inquiétante de la part du pouvoir d'achat des familles consacrées au logement (36 % en Ile-de-France !) et par l'observation des conséquences de la crise économique sur les ménages logés dans le secteur du logement social, confrontés plus que les autres à la précarité et aux augmentations importantes des différentes charges.

L'étude de la Confédération Nationale du Logement confirme donc qu'il est plus que jamais d'actualité de réitérer cette demande de gel des loyers auprès du gouvernement et qu'il est nécessaire d'avoir une expression commune -organismes HLM avec l'Union Sociale pour l'Habitat et les associations de défense des consommateurs et locataires - pour que cette exigence de solidarité nationale soit entendue en 2011.